

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2022

Secrétaires de séance : Christine MAGAUD et Gaëlle DEAL

Membres présents : 12

Membres excusés : 3

Mme Nathalie PANAZZA (pouvoir à M. Alain LIMOUSIN)

M. Jean-Louis VRAY (pouvoir à M. Didier POMMIER)

M. Pierre PONTVIANNE (pouvoir à Mme Bernadette EL ASRI)

Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> Avril 2022.

## PERSONNEL

- **Point sur les arrêts maladie :**

- Arrêt de travail en cours : Aurore GIRAUD depuis le 25 mars, fin de l'arrêt 29 Avril.
- Congé maternité : Amandine FIDEI.

- **Poste direction périscolaire :**

Initialement le remplacement de Mme ROBERT Sofia (congé maternité) devait être réalisé par Mme AUGUSTINE Laetitia du 2 Mai au 8 Juillet 2022. Une autre professionnelle devait assurer la période de Septembre à Décembre 2022. Il apparaît judicieux de privilégier le remplacement par une seule personne. Deux candidates ont été reçues et Mme Aline DECAYEUX a été retenue pour assurer le remplacement jusqu'au retour de Mme ROBERT. Elle sera employée par le biais de la Promotion de l'emploi pour un contrat d'environ 6 mois. Un tuilage sera effectué pendant environ 1 mois.

- **Organisation école :**

Une réunion plénière a été organisée le 14 Avril 2022 avec l'ensemble des agents. Ce temps d'échanges a permis de mettre en évidence plusieurs points d'organisation à réajuster. Il est souhaitable de réorganiser des temps de réunion sur le même modèle au moins 2 fois par an. Ceux-ci, du fait du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, n'ont pu être maintenus régulièrement.

Les agents organiseront chaque jour, après le temps de cantine, 10 minutes de réunion afin de transmettre les informations à l'ensemble de l'équipe périscolaire.

Les plannings seront également modifiés pour limiter les heures supplémentaires qui ont un coût non négligeable pour la commune.

- **Organisation services techniques :**

Le conseil a accepté le mi-temps de Florian VALADIER pour une année. Il commencera en Juillet 2022 et conservera ses astreintes en hiver.

## ECOLE

- **Inscriptions de dernière minute à la cantine scolaire :**

Une dérive avait été constatée au niveau des inscriptions pour la cantine scolaire. En effet, plusieurs familles inscrivaient leurs enfants hors délais engendrant des problèmes d'organisation et d'approvisionnement pour le cuisinier. Un courrier de rappel (envoyé le 22

octobre 2021) sur les délais d'inscription avait été envoyé à toutes les familles et le Conseil Municipal avait prévenu que s'il n'y avait pas d'amélioration, le Conseil se donnerait le droit d'appliquer une majoration sur le tarif pour les retardataires. Il s'avère que la situation n'a pas évolué. De ce fait, toutes les réservations de cantine effectuées en retard seront majorées (doublées) à partir du 2 mai 2022. Un courriel a été adressé à toutes les familles.

- **Aménagement école :**

Le conseil réfléchit à la création d'un espace dédié au personnel. Des devis vont être réalisés pour un éventuel aménagement dans la salle de la cantine.

Un devis est demandé à l'entreprise CHOUVELON pour repeindre les boiseries de l'école ainsi que celles de la mairie.

- **Demande de dérogation :**

Lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2022, une demande de dérogation d'une famille de la commune voulant scolariser son enfant à l'école de Périgneux a été examinée et refusée. Suite à ce refus, une nouvelle demande a été faite par la famille. Au vu des motifs présentés par les parents, le Conseil décide d'accepter la dérogation, sous condition que la mairie de Périgneux ne demande pas le règlement des frais de scolarisation à la commune de Luriecq.

- **Soutien scolaire :**

'PROFS EXPRESS' propose un accompagnement scolaire moyennant une cotisation annuelle pour la mairie. Le Conseil examine cette proposition et une visioconférence est prévue le 11 mai à 17h00.

## **FINANCES**

- **Point finances après vote du budget.**

La commune a perçu une recette supplémentaire de 28 484 euros provenant des impôts et de 17 487 euros provenant des différentes dotations.

- **Tarifs tennis 2022/2023**

Ils restent inchangés soit : 50€ de caution, 25€ l'abonnement par an pour les Luriecquois et 50€ l'abonnement par an pour les habitants hors commune.

- **Tarifs cantine et périscolaire**

A partir du 1er septembre 2022, une hausse de 5 % sur les tarifs cantine sera appliquée au regard de l'augmentation des matières premières.

Les tarifs de garderie restent inchangés.

- **Tarifs des salles**

Suite à la hausse des prix (énergie, matières premières...), le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de location applicables pour l'utilisation de la salle ERA et autres salles communales. Aussi, les conseillers fixent les tarifs suivants, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 :

- Location de la Salle ERA à un particulier : 350€ (280€ auparavant) par week-end et 125€ (au lieu de 100€) pour un apéritif pour les habitants de Luriecq. Pour les personnes extérieures à la commune le tarif passe de 550€ à 650€ le week-end. La caution s'élève toujours à 550€.

- Le tarif pour l'utilisation d'une salle communale (salle école, salle théâtre, ERA...), pour les activités en semaine, s'élèvera désormais à 150 euros par journée d'utilisation (100€ auparavant), soit 300€ si deux jours par semaine...
- L'ancien foyer des jeunes passe de 60€ à 70€.

Le tarif de la location de la salle ERA aux associations de Luriecq qui organisent une activité à but lucratif (Loto, Concours de cartes...) reste inchangé soit 50€ pour l'année. Le montant de la location de cette même salle aux associations extérieures à Luriecq est également inchangé et reste à 60€.

## **TRAVAUX EN COURS**

- Le compte rendu de l'étude réalisé par PMU a été rendu le 19 Avril. 2 projets ont été retenus. Le conseil se laisse le temps de la réflexion. Néanmoins, il regrette le manque de participation de la population luriecquoise malgré une communication régulière.
- Point projet adolescents :  
Un courrier sera envoyé aux adolescents pour résumer les échanges lors des réunions. Le conseil travaille d'ores et déjà sur les différents projets qui ont émergé lors des discussions.
- L'inauguration conjointe de la médiathèque et du terrain de foot synthétique est prévue le 25 Juin : 9h30 visite du terrain de football et 10h30 visite de la médiathèque suivi de l'inauguration. Une invitation plus détaillée sera adressée à tous les habitants, aux Maires des différentes communes de Loire Forez agglomération, aux sénateurs de la Loire, au Président de Loire Forez agglomération, au Sous-Préfet de Montbrison, au Député de la Loire ainsi qu'aux entreprises ayant participé aux projets.
- Point sur la zone de la Chana  
Suite aux difficultés pour acquérir les terrains de la zone de la Chana, en vue d'une extension de la zone artisanale, la commune transmet les éléments nécessaires à Loire Forez agglomération afin qu'elle puisse lancer une procédure d'expropriation.
- Mobilier extérieur médiathèque  
Une partie du matériel a été livrée et sera installée prochainement.

## **LFA**

- Une délibération est prise avec Loire Forez agglomération pour signer une convention de mise à disposition d'une salle communale pour le relais petite enfance de St Bonnet le Château. Ce qui donnera la possibilité aux assistantes maternelles de LURIECQ de se regrouper quelques jours par an.
- La commune va percevoir une subvention de 15 000€ (dispositif « Cercle vertueux d'économie d'énergie » instauré par Loire Forez agglomération) pour la nouvelle médiathèque et les logements situés 47 place de l'Eglise. L'action financée va permettre de réduire la consommation d'énergie du bâtiment. En contrepartie, la commune s'engage à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement communautaire, en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. De ce fait, la

commune doit reverser 750€ tous les ans pendant cinq ans, soit 3750€. Deux délibérations sont prises en ce sens (une pour la convention de versement de fonds de Concours cercle vertueux d'économie d'énergie et l'autre pour la convention de ré-abondement financier suite au versement de fonds de Concours). Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement des économies d'énergie réalisées par la commune (extinction de l'éclairage public, suppression de certains candélabres).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Réponse à LFA pour reprise des Accueil Collectifs des Mineurs  
Les communes concernées ne souhaitent pas reprendre la gestion des centres aérés et ado jusqu'à la fin de ce mandat. Un courrier réponse a été envoyé.
- M. POULTAUD : Suite à sa demande pour la réfection d'un mur, le dossier est transmis à Loire Forez agglomération pour voir les possibilités. La compétence revient à Loire Forez agglomération.
- Convention Cours de Yoga :  
Une convention est signée pour l'utilisation de la salle d'évolution de l'école pour des cours de Yoga.
- Demande de rétrocession de Bâtir et Loger à la commune pour la voirie qui dessert leurs deux bâtiments : Le dossier est transmis à Loire Forez agglomération qui a la gestion voirie communale.
- Une convention pour le transport des animaux errants est prise avec la fourrière animale de la société « pension animale et fourrière » domaine des Mûriers à Saint Etienne Le Molard. Elle définit les prix et fixe les modalités de transport et d'accueil des animaux errants sur la commune.
- Revalorisation parcelle télécom  
Le conseil étudie plus en détail cette proposition.
- Ukraine : Une famille ukrainienne loge sur la commune, un de leurs enfants est scolarisé à l'école de Luriecq.

Prochain conseil 2 Juin 2022 à 20h30